



Fondation Rurale
de Wallonie



CLDR

Compte-rendu / 16 mars 2026

Commune de Tintigny

Participants :

- Pour les membres de la CLDR (18) : voir liste en annexe 1
dont, pour le Collège communal : Benjamin Destrée & Isabelle Michel
- Pour la Commune : Florence Rion
- Pour la Fondation rurale de Wallonie : Alexandra Thiry

Ordre du jour :

- Accueil des nouveaux
- Rapport annuel 2025 & suivi des conventions
- Programmation triennale
- Divers

Annexe

- Liste de présences



1. Accueil des nouveaux

Introduction

Benjamin Destrée, président de la CLDR, introduit la séance.

Afin de permettre à chacun de faire connaissance, deux brise-glaces sont proposés en séance.

Le premier propose aux membres de la CLDR de créer la carte de la Commune de Tintigny en se plaçant par rapport aux villages où ils habitent. Le second leur demande de créer une ligne du temps en prenant en compte l'année de leur arrivée sur la Commune.



Qui sommes-nous ?



Alexandra Thiry
FRW
a.thiry@frw.be



Benjamin Destrée
Echevin en charge du
PCDR & président de
la CLDR

Florence Rion
Agent-relais en
charge du PCDR

Le cadre

Le développement rural est une politique régionale, cadrée par un décret, un arrêté et une circulaire.

Cette politique démarre avec une démarche communale et repose sur la participation continue des citoyens.

Elle permet d'élaborer une réflexion globale qui prend tout le territoire communal en compte et tous les domaines du quotidien des habitants.

Cette réflexion permet d'aboutir à un programme d'actions cohérent et réaliste.

→ Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Concrètement, ce processus citoyen se divise en deux grandes phases.

1. Elaboration (2 à 3 ans)

Toutes ces réunions, ces rencontres permettront d'obtenir un document stratégique avec des objectifs, des projets et une priorisation (= PCDR).

2. Mise en œuvre (10 ans)

Etape actuelle du PCDR de Tintigny. La Commune peut demander des subsides pour réaliser les projets inscrits dans le PCDR.

Le PCDR de Tintigny

Il s'agit d'un PCDR approuvé en février 2022 pour une durée de 10 ans.

Les consultations dans les villages ont eu lieu en 2018.

Ce programme est articulé autour de 16 projets matériels et 11 projets immatériels.

Projets & subsides

Les projets doivent être réalisés sur propriété communale.

Il existe deux catégories de projets :

1. Matériels

→ Les projets en dur, de la construction ou de la rénovation. Ces projets bénéficient de subsides régionaux.


Des chemins de liaison (Louftémont, Chassepierre...), voie lente (Musson), maison de village (Les Bulles), atelier rural (Halle de Han), logements tremplin (Herbeumont), cœur de village (Bellefontaine)... et tant d'autres !

2. Immatériels

→ Actions, conférences, travail sur le patrimoine ou le terroir, potager partagé, accueil des nouveaux habitants... Soutenir la dynamique citoyenne. Ces projets ne bénéficient pas de subsides.

Opportunités de financement

Type de projets	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850 000 €	680 000 €
Espaces publics convivialité et biodiversité	80 %	500 000 €	400 000 €
Logement Energie Economie	60 %	850 000 €	510 000 €
Espaces publics autres	60 %	500 000 €	300 000 €
Acquisition de terrain bâti Acquisition de terrain nu	60 %	500 000 € 250 000 €	300 000 € 150 000 €

 Wallonie
service public
SPW

CLDR & ROI

CLDR = Commission Locale de Développement Rural

- ➔ Une commission consultative composée aux $\frac{3}{4}$ de citoyens et d' $\frac{1}{4}$ d'élus. Une attention particulière a été portée à la représentation des villages.

Vos missions principales :

- Relais PCDR pour votre village, lien entre les habitants & la Commune,
- Participer à l'actualisation des fiches-projets,
- Suivre l'état d'avancement des différents projets et actions.

Le règlement d'ordre intérieur (ROI) a été distribué en séance.

Quelques éléments importants sont explicités.

- Missions de la CLDR (Titre. I, art.2)
- Composition de la CLDR (Titre. II)
 - $\frac{3}{4}$ citoyens et $\frac{1}{4}$ Communal
 - Effectifs/suppléants : Il n'y a aucune différence entre un membre effectif ou suppléant, chacun a le même droit de vote.
- Fonctionnement de la CLDR (Titre. III)
 - Réunions
 - Quorum & procuration : Lors de certaines décisions (approbation du PCDR, approbation d'une demande de convention, d'un addendum ou d'un budget participatif), un quorum est nécessaire. Il correspond à 50% des membres citoyens. Malheureusement, les procurations ne sont pas acceptées.

2. Rapport annuel 2025 & suivi des conventions

Un rapport annuel ? C'est une évaluation de la dynamique communale par rapport à son PCDR. L'objectif est donc de proposer une vue d'ensemble sur l'Opération de Développement Rural en cours. Il s'agit également de répondre à une obligation légale.

Suivi des conventions en cours

Maison de village de Poncelle

- ➔ Acquisition et aménagement de la maison de village

Historique

- 19 décembre 2022 : Signature de la convention-faisabilité
- 30 octobre 2023 : La Commune est officiellement propriétaire des lieux
- 27 novembre 2023 : L'auteur est désigné
- 20 juin 2024 : Première présentation de l'avant-projet à la CLDR
- 26 septembre 2024 : Approbation de l'avant-projet par la CLDR
- 25 novembre 2024 : Réunion du comité d'accompagnement
- 13 décembre 2024 : Approbation de l'avant-projet par l'Administration
- 16 janvier 2025 : Dépôt de la demande de permis
- Juin 2025 : Approbation du permis
- 09 octobre 2025 : Réception de la convention-réalisation

Suites

- La prochaine étape consiste en la transmission du dossier d'attribution du marché à l'Administration.
- La Commune précise que l'avis de marché a été publié et que de nombreux prestataires ont pris contact pour visiter le projet. Ces visites ont lieu à la fin du mois de mars.



Voie lente Ansart-Tintigny

- ➔ Aménagement d'une voie lente pour relier Ansart à Tintigny ; en passant par l'Ansartoise.

Historique

- 05 janvier 2024 : réunion de demande de convention
Suite à un changement de directives de l'Administration, la demande de convention a été rentrée lors de la session de septembre 2025.
- Janvier 2025 : La Commune est propriétaire de tous les terrains nécessaires au tracé. La Commune est en contact avec le SPW concernant la sécurité le long du tronçon qui longe la RN 879 suite à la présence d'arbres.
- 09 décembre 2025 : La Commune reçoit la convention-faisabilité signée.

Suites

- La prochaine étape consiste en la désignation d'un auteur de projet pour travailler sur l'avant-projet. Cet avant-projet sera présenté à la CLDR.
- La Commune travaille sur un double cahier des charges, en fonction du travail à effectué sur chaque tronçon.

Maison de village de Lahage & cœur de village de Lahage (deux conventions)

Historique

- 24 février 2023 : Convention pour acquisition stratégique (de la bâtisse)
- 17 juillet 2023 : la Commune est propriétaire des lieux
- 1^{er} trimestre 2025 : Désignation d'un auteur de projet
- 23 juillet 2025 : réunion de demande de convention (en vue de la session de septembre 2025)

Suites

La Commune est en attente de la signature de la convention-faisabilité par la Ministre.

CLDR

La CLDR s'est réunie à quatre reprises en 2025.

- 25 février : Rapport annuel (CLDR)
- 22 avril : rencontre auteur commune comité des fêtes de Lahage
- 07 juillet : Présentation de l'esquisse de Lahage (CLDR)
- 21 novembre : rencontre auteur commune comité des fêtes de Lahage

Activités de la CLDR

Renouveau de la CLDR, inauguration de la maison rurale...

3. Programmation triennale

En passant en revue la liste des projets matériels du PCDR, la Commune propose à la CLDR la programmation triennale suivante :

Année	Projet
2026	Création ou réaménagement d'espaces de convivialité dans les villages.
2027	Création d'un site récréatif avec structure abritée et divers modules pour la détente et la convivialité

2028	Création de chemins de liaison inter-villages (Saint-Vincent – Tintigny)
-------------	---

En effet, la Commune souhaite travailler en priorité sur les quatre conventions en cours. De plus, au vu de la réalité budgétaire, il semble pertinent de se concentrer sur des projets dont l'aspect financier peut être ajusté.

Activités de la CLDR

Outre le suivi des conventions en cours, le projet des espaces de convivialité permettra un travail intéressant avec la CLDR afin d'identifier les lieux concernés et les options à proposer. Il pourrait s'agir de rénovation ou création de plaines de jeux, d'espace intergénérationnel...

Remarques

- *Concernant les fiches-projets accessibles sur le site, pourquoi le budget n'est pas le même que présenté en séance ?* Les fiches-projets disponibles sur le site sont celles réalisées lors de l'élaboration du PCDR. Les budgets présentés en séance sont ceux actualisés lors des demandes de convention.
- *Lors de l'élaboration, les citoyens avaient travaillé sur des objectifs, qu'en est-il ?* Ces objectifs avaient été déterminés lors de l'élaboration du PCDR. Les projets avaient ensuite été priorisés en fonction de ces objectifs, pour pouvoir les atteindre. La réalisation progressive des projets permet la réalisation des objectifs.
- *Qui d'une évaluation des projets après réalisation, par exemple pour Saint-Vincent ?* Concernant Saint-Vincent, initialement le projet faisait bien partie du PCDR mais a été réalisé via un autre cadre. La Commune a organisé une réunion de présentation avec consultation avant les travaux et a également été très disponibles pendant les travaux pour régler les problèmes au fur et à mesure de leur apparition. Une consultation après travaux n'est pas envisagée.
(L'ajout d'un miroir au croisement entre la rue St-Roch et les rue des Groseilliers permettrait de sécuriser ce passage).
Concernant le PCDR, un bilan de l'opération de développement rural en cours est prévu au bout de 5 ans de mise en œuvre ; 2027 dans ce cas-ci.
- *La CCATM est-elle sollicitée lors des différents projets ?* Cela dépend du type de projets, du cadre du projet également. Elle pourrait l'être pour les voies lentes par exemple.

⇒ **La CLDR approuve ce rapport annuel.**

⇒ **La CLDR approuve cette programmation triennale.**

4. Divers

Le site <https://frw-pcdr.be/tintigny/> vous permet d'accéder à tous les comptes-rendus ainsi qu'au contenu du PCDR.

Vous pouvez également nous rejoindre sur la page Facebook « Fondation Rurale de Wallonie – Equipe Semois-Ardenne » (<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne/>) pour découvrir toute l'actualité DR des communes accompagnées par notre équipe !

*Pour la FRW,
Alexandra Thiry.*

Annexe 1 : feuille de présence

Présents (18)

Ancion	Nicolas
Bourguet	Erika
Ceci	Adeline
Coudron	Amandine
Delcourt	Marie-Claire
Destrée	Benjamin
Flamion	José
Gavroy	Frédéric
Lafaye	Ganaelle
Le Turnier	Sammy
Michel	Isabelle
Molitor	Pascaline
Nizet	Jean-Louis
Orban	Patrice
Orban	Sophie
Stevenart	Dimitri
Stordeur	Christophe
Vanmoswinck	Fabien

Excusée (1)

Thomas	Clémentine
---------------	------------